

AFFAIRE N° 20.- Installation sportive du groupe scolaire de Sainte Clotilde Filles.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Avec ses 41 classes, le groupe scolaire de Sainte Clotilde Filles ne possède actuellement aucune installation sportive, compte tenu de l'exiguité de son terrain d'assiette.

L'acquisition, par la Commune, du terrain Victor GARCON jouxtant la cour de l'école, permettra de donner à cet édifice scolaire un plateau d'E.P.S. digne de ce nom.

Afin de pouvoir réaliser cette opération, je vous demande de m'autoriser à solliciter de la Jeunesse et des Sports une subvention de 85 % du montant du détail estimatif établi par l'architecte.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
Paris le 15 juin 1940

P. le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé: P. Kessler

Pour copie certifiée conforme  
le Directeur des Affaires Financières  
Ch. Vergoren.